

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 25 NOVEMBRE 2016**

CM2016/11/07 : Adhésion de la métropole du Grand Paris à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Ateliers Médicis ex Médicis-Clichy-Montfermeil et désignation de ses représentants

DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calméjane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08),

donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

ETAIENT ABSENTS : Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meïgnen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

Genèse du projet

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est porté acquéreur en 2011 d'une parcelle et d'une tour dite Utrillo, site sur lequel, l'Etat et les partenaires territoriaux s'engagent à concevoir, bâtir et exploiter un nouvel équipement culturel, dénommé dans sa première phase « Médicis-Clichy- Montfermeil » puis « Ateliers Médicis ».

Le projet porte sur la réalisation d'un équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale, ouvert et ancré sur le territoire, implanté à proximité du métro Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil. La vocation de l'équipement est culturelle et artistique, mais aussi éducative, sociale, économique et d'aménagement du territoire.

Il s'agit aujourd'hui de fonder un laboratoire, une expérimentation *in situ* qui conduira l'établissement de sa préfiguration et de la définition d'un projet architectural, scientifique et culturel ambitieux jusqu'à sa réalisation et son exploitation.

La structure aura pour vocation d'accueillir des artistes en résidence, mais aussi de déployer, à partir de cette fonction centrale et en lien avec le territoire, un projet culturel fort, fondé sur le partage et la transmission, les ressources - le lieu comportera notamment à terme un campus. Outre ces missions culturelles, le futur bâtiment pourra accueillir des fonctions connexes permettant de répondre à d'autres besoins des habitants.

La caractéristique de ce grand projet culturel est donc de se mettre en place à travers un processus innovant d'élaboration par l'expérimentation, par la mise en œuvre d'une programmation « avant les murs » et par la création d'un lieu temporaire, éphémère, préfigurateur de l'équipement, et garant de son ancrage dans le quartier et le territoire. Cette démarche de préfiguration fait partie intégrale du projet.

Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calmégane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougine (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougine), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir

L'ouverture du lieu éphémère est prévue dès maintenant et son fonctionnement jusqu'à l'ouverture de l'équipement.

Le lieu est structuré autour de trois axes ...

- Un espace de collaboration et de concertation entre acteurs du territoire et artistes,
- Une plateforme de création, de diffusion et de production de l'ensemble des arts actuels,
- Un lieu d'animation et de médiation artistique et culturelle,

... et de quatre pôles :

- Un pôle d'accueil et de convivialité,
- Un pôle d'expression et de diffusion (manifestations jusqu'à 300 personnes),
- Un pôle de pratiques et de création (20 résidences de recherche-crétion chaque année),
- Des espaces de travail collaboratifs.

La Métropole du Grand Paris, a été sollicitée par l' Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis pour participer, aux côtés des membres contributeurs que sont l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine Saint-Denis, la Ville de Paris, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est, la Ville de Clichy-sous-Bois, la Ville de Montfermeil à la construction du lieu Ephémère de préfiguration du projet en apportant une dotation d'investissement de cinq cent mille euros (500 000 euros).

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- Approuver les statuts de l'EPCC Ateliers Médicis (ci-annexés)
- Nommer le représentant (et son suppléant) du Conseil Métropolitain au sein du conseil d'administration de l'EPCC
- Autoriser le versement à l'EPCC d'une dotation de cinq cent mille euros en investissement pour la construction du lieu Ephémère de préfiguration du projet.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11, L5219-1, L1431-1 et R1431-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de développement et aménagement économique, social et culturel,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent constituer avec l'Etat et les établissements publics nationaux un établissement public de coopération culturelle chargé de la création et la gestion d'un service public culturel présentant un intérêt pour chacune des personnes morales en cause et contribuant à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture,

Considérant l'intérêt que revêt pour la Métropole du Grand Paris la création de l'EPCC Ateliers Médicis, par sa vocation à impulser un dynamisme culturel et économique à un territoire métropolitain et à participer au rayonnement de la Métropole du Grand Paris au plan national,

Considérant la volonté commune des membres contributeurs que sont la Métropole du Grand Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine Saint-Denis, la Ville de Paris, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris-grand Est, la Ville de Clichy-sous-Bois, la Ville de Montfermeil, et un autre membre, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, de créer un établissement public de coopération culturelle chargé de la création et la gestion des Ateliers Médicis ;

Considérant les statuts ci-annexés

Considérant les candidatures déclarées pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

La commission Développement économique et attractivité consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les statuts de l'EPCC Ateliers Médicis.

ADHERE à cet établissement public.

APPROUVE le versement d'une contribution de 500 000€ pour la construction du lieu éphémère de préfiguration du projet.

DESIGNE pour représenter la Métropole au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Ateliers Médicis :

- Patrick OLLIER, représentant titulaire
- Danièle PREMEL, représentant suppléant

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer tout document relatif à cette adhésion ou acte pris en exécution de la présente délibération

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 204 du budget 2017 de la Métropole

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre